

ON S'ABONNE... A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur... PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN ET GARONNE...

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 25 centimes la ligne... RÉCLAMES, 50 centimes la ligne... L'ABONNEMENT se paie d'avance.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

CALENDRIER DU LOT, Départ des Correspondances, SERVICE DES POSTES, Arrivée des Correspondances. Table with columns for dates, days, and postal routes.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon

Cahors, le 12 Décembre 1866.

BOURSE DE PARIS. Table with columns for dates (Du 10 décembre, Du 11, Du 12) and values (Rc 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0).

POUR NOS ABONNÉS UNIQUEMENT. Prime exceptionnelle: LES GALERIES PUBLIQUES DE L'EUROPE. L'ITALIE Historique, Pittoresque et Monumentale. Par M. JEAN ARMENGAUD.

Ces conventions sont: 1° Un traité de commerce avec les tarifs nouveaux qu'il comporte; 2° Un traité de navigation; 3° Une convention consulaire; 4° Une convention pour la propriété littéraire; 5° Un arrangement relatif aux successions.

Le Pape a adressé aux officiers du 85e l'allocation suivante: Avant votre départ, je viens vous faire mes adieux. Votre drapeau a quitté naguère la France pour venir restaurer le Saint-Siège.

Le paquebot la France est arrivé ce matin à Saint-Nazaire apportant des dépêches de la Vera-Cruz qui vont jusqu'au 13 novembre.

BULLETIN Des conférences, lisons-nous dans le Moniteur, ont eu lieu ces jours derniers à Vienne, entre les plénipotentiaires français et autrichiens.

Une dépêche de Rome nous apprend que le Pape ne s'est pas rendu à Civita-Vecchia, le 6, ainsi qu'on l'avait annoncé.

Les feuilles mexicaines disent que la santé de l'Empereur était meilleure. Des correspondances

quêtes matérielles était enfin venue, et que la France devait mettre à sa disposition ses travailleurs comme elle y avait mis naguère ses soldats.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. RÉSEAU CENTRAL. SECTION DE FIGEAC A AURILLAC. Compte-rendu de la Cérémonie d'inauguration. (11 Novembre 1866) (Suite.)

de la municipalité d'Aurillac; j'opposerais ce flot immense de population qui, malgré une pluie persistante, a envahi la gare sous nos yeux; j'opposerais les bénédictions de l'Eglise; les prières, les vœux patriotiques de notre digne prélat, doivent porter bonheur. (Applaudissements.)

M. de Parrien père, député du Cantal et maire d'Aurillac, a voulu se faire l'organe des sentiments de reconnaissance des Cantaliens envers la compagnie d'Orléans. Il s'est exprimé en ces termes: « Enfin, messieurs, arrive le jour où notre département commence à n'être plus condamné à n'avoir que des devoirs à remplir, des charges à supporter.

Grâces en soient enfin rendues à vous tous, éminents ingénieurs; c'est par vous infatigables labeurs que ces barrières, élevées en quelque sorte à chaque pas dans nos contrées par la nature, ont été comme renversées; on croirait, à cette vue, en vérité, le génie humain arrêté à l'apogée de sa puissance, si, en croyant tout découvert, ce n'était pas risquer de prendre l'horizon pour les bornes du monde. (Applaudissements.)

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Paris, 11 décembre.

L'abbé Coqueron, grand aumônier de la flotte est mort hier.

Constantinople, 9 décembre.

Le prince élu de Samos, Battazzi, a reçu la sanction du Sultan.

L'Amérique établit des consulats généraux en Roumanie et en Serbie.

On dit que Mustapha-Pacha sera rappelé de Candie. Les navires partant de Constantinople sont pourvus de patentes de santé.

Bucharest, 9 décembre.

Une quarantaine de dix jours a été établie à Giargewo et dans d'autres ports roumains contre les provenances de la Turquie où se seraient manifestés, dit-on, des cas de fièvre jaune.

Darmstadt, 9 décembre.

Le général Steckhausen s'est suicidé ce matin d'un coup de pistolet. On dit qu'il devait comparaître demain devant le tribunal militaire.

Vienne, 10 décembre.

Le Journal de Vienne croit pouvoir, d'après des informations sûres, déclarer entièrement controuvée la nouvelle donnée par la Gazette de la Croix que M. de Beust avait envoyé la brochure « Les alliances austro-françaises et austro-prusso-russes » au Pape et au cardinal Antonelli et que cette brochure avait été considérée au Vatican et à l'ambassade d'Autriche à Rome comme le véritable programme de M. de Beust.

Florence, 9 décembre.

Une dépêche de Trieste apporte les détails suivants sur l'affaire du couvent d'Arcadi dans l'île de Crète.

Le détachement des insurgés crétois, retranchés dans ce couvent n'était, dit-on, que de 200 hommes. Il se défendait depuis deux jours contre 12 mille turcs. Ceux-ci ayant ouvert la brèche, l'archiprêtre Gabriel mit le feu à la poudrière et sauta avec tous les insurgés. Les turcs auraient eu 2,000 morts et beaucoup de blessés. Parmi ces derniers se trouveraient Soliman-Bey, beau-frère de Mustapha.

Civita-Vecchia, 9 décembre.

Les frégates Mogador et Labrador et le transport la Seine sont arrivés. L'Intrepid est attendu. Il ne manque plus qu'un seul bâtiment de ceux qui doivent servir au rapatriement des troupes françaises.

Rome, 9 décembre.

Le 69^e régiment français est parti ce matin pour Civita-Vecchia.

Rome, 10 décembre.

Le 29^e régiment français est parti aujourd'hui pour Civita-Vecchia où il s'embarquera pour la France.

Toulon, 10 décembre.

Par suite de l'encombrement qui existe au port Civita-Vecchia, la frégate Gomer qui avait retardé son départ pour ce port, n'est partie qu'hier soir.

La frégate la Canama a débarqué hier dans notre port 1,240 hommes du 71^e de ligne.

Saint-Nazaire, 10 décembre.

Le paquebot transatlantique France, porteur des malles du Mexique, vient de mouiller sur rade. Il apporte les nouvelles du Mexique jusqu'au 23 novembre; de la Havane, 17 novembre; St-Thomas, 23 novembre. Il a 190 passagers à bord, et 3,800,000 fr. d'espèces, dont deux millions pour le Trésor français. Les passagers débarquent. La santé, à bord, est bonne. La traversée a été contrariée par des mauvais temps persistants.

Madrid, 9 décembre.

La reine est arrivée dans l'après-midi à Cindad-Real où LL. MM. doivent passer la nuit.

L'accueil fait à la reine par les populations est des plus enthousiastes.

REORGANISATION DE L'ARMÉE.

Contrairement aux assertions de plusieurs journaux, nous sommes en mesure d'annoncer, que le projet de loi sur la réorganisation de l'armée a été définitivement arrêté, quant à ses dispositions principales, dans la dernière séance de la commission présidée par l'Empereur.

Ce grand travail sera porté dans le courant de la semaine, au Conseil d'Etat. A cause de sa haute origine et de la compétence de ses auteurs, il ne recevra sans doute que des modifications purement formalistes. Il pourra, par conséquent, venir en état dès l'ouverture de la session législative.

On annonce pour demain, dans le Moniteur, une note explicative des diverses dispositions du projet de loi? Nous croyons savoir qu'il stipule la réduction à six ans du service militaire, soit dans le cadre actif, soit dans la réserve.

La garde-nationale sera rétablie activement sur tous les points de l'Empire. Formée à la fois des soldats congédiés et des citoyens maintenus

n'être pas arrivés les mains vides de soulagements pour nos pauvres. Vous avez voulu les faire participer aux joies que promettrait ce jour à nos populations. Ces pensées nous touchent, elles honoreront tous autres que vous, je ne vous en remercie pas moins ici. A vous donc tous, messieurs, la ville reconnaissante! (Applaudissements prolongés.)

A la suite de ce discours, qui a réuni tous les suffrages de l'assemblée, M. le baron Paul de Richemont s'est levé à son tour comme représentant du conseil d'administration de la Compagnie.

M. le baron Paul de Richemont est un de ces rares orateurs dont la parole simple et éloquente tout à la fois, dont la voix sympathique, le regard et le geste toujours en parfaite harmonie, ont l'heureux privilège de s'emparer, dès les premières phrases, de l'attention et de l'émotion de l'auditoire auquel il s'adresse.

Ces précieuses qualités ne lui ont pas fait défaut cette fois encore, et c'est au milieu de mille interruptions approbatives que l'honorable sénateur a prononcé l'improvisation suivante, que nous avons été heureux de pouvoir recueillir :

« Messieurs,

L'accueil sympathique que vous faites aux représentants du conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, non moins que les sentiments de haute bienveillance exprimés par Mgr de Saint-Flour, tout ici nous touche profondément.

Déjà à notre arrivée à la gare, nous avons éprouvé une vive et légitime émotion. L'intempérie de la saison rendait plus saisissant encore le splendide spectacle qui s'est offert à nos regards.

Votre vénérable évêque, dans son costume pontifical, était là, au milieu d'un clergé nombreux,

dans leurs foyers, elle constituera deux contingents : le corps mobile ; qui pourra en cas de besoin être appelé sous les drapeaux ; mais seulement en vertu d'une loi votée par les chambres ; le corps sédentaire chargé du service intérieur et dispensé de tout déplacement.

La faculté d'exonération est conservée, dans des conditions toutefois qui ne portent plus atteinte au principe d'égalité devant l'impôt militaire comme devant les autres.

Nouvelles du jour.

Le calme le plus parfait règne dans nos hautes sphères gouvernementales. On ne parle plus des prétendus changements ministériels qui plaçaient M. Chevreau, préfet du Rhône, au ministère de l'Intérieur, et M. de La Valette à celui des affaires étrangères, en remplacement de M. Moustier. Tous ces bruits sont retournés d'où ils étaient venus, dans les officines des novellistes. Il ne sera pas pourvu, quant à présent, à la succession de M. Thouvenel comme grand référendaire du Sénat. Deux vacances sont imminentes au conseil d'Etat, si ce qu'on dit d'un prochain mouvement administratif est exact. M. Quentin-Bauchart, président de la section du contentieux, entrerait au Sénat et serait remplacé par M. Duvergier, dont M. Genteur, conseiller, prendrait le poste comme président de la section de l'intérieur. L'autre place laissée libre par la mort de M. Boilay, serait donnée à M. Géry, préfet de la Corse. M. le général de Montebello serait nommé sénateur à son retour de Rome.

Le bruit a couru récemment que le gouvernement français aurait songé à convertir les obligations mexicaines en rentes françaises, de manière à donner 7 ou 9 % d'intérêt à chaque obligation. On disait que le conseil d'Etat allait être saisi d'un projet de loi à ce sujet. Ces on dit sont au moins prématurés. Le gouvernement n'a laissé entrevoir aucun projet de cette nature. Il est probable, en tous cas, qu'il ne fera rien avant une solution définitive de la question du Mexique.

On écrit de Biarritz : « Nous attendons ici le comte de Bismark. Le temps est splendide » A l'appui de cette information, nous trouvons dans la Gazette de l'Allemagne du Nord la nouvelle que M. le comte de Bismark ne peut pas encore travailler plus de 2 ou 3 heures par jour.

Dans le monde militaire, on se préoccupe de la position qui sera faite au maréchal Bazaine à son retour du Mexique ; quelques personnes supposent qu'il remplacera à Tours le maréchal Baraguay-d'Hillier, qui songerait, vu son grand âge, à se démettre de son commandement.

Le Commissariat général de l'Exposition Universelle sera, dit-on, transféré au champ-de-Mars, le 15 décembre.

Un major polonais nommé Gabriel, blessé dans les derniers événements de Pologne, vient de mourir à Uzès. Une grande partie de la population a assisté au convoi, ainsi qu'une partie de la garnison.

On écrit de Rome qu'il y a été opéré cette semaine de nombreuses perquisitions domiciliaires. La police a arrêté vingt jeunes gens qui ont pris part à la dernière campagne de Garibaldi dans le Tyrol, en qualité de volontaires.

Il va se fonder prochainement à Paris un journal bi-hebdomadaire, ayant pour titre :

prêt à bénir la grande œuvre dont l'Empereur nous a confié l'exécution. Autour du prélat, et pour recueillir sa parole éloquente et si vraie, se pressait une foule choisie dans laquelle on vous remarquait vous, messieurs, l'élite de la cité, et dont quelques-uns portent un nom que le premier vice-président du Conseil d'Etat a appris à la France entière à honorer. Partout, sur les gradins du magnifique amphithéâtre que forme naturellement la disposition des lieux, des masses profondes de campagnards, descendus de la montagne, présentaient leurs figures intelligentes et épanouies qui semblaient nous souhaiter la bienvenue. Et nous tous, ouvriers de la grande entreprise, nous étions reconnaissants de la réception qui nous était faite. (Très-bien ! très-bien !)

C'est, comme vous l'avez si bien exprimé, monseigneur, que chacun avait compris tout ce qu'il a fallu de volonté persistante, de travail et de sacrifices pour établir une voie ferrée dans le plus grand diamètre de la haute Auvergne où, pendant tant de siècles, les échanges ne se sont opérés qu'à dos d'hommes et au moyen de bêtes de somme. Nous voici parvenus à une altitude de 631 mètres au-dessus du niveau de la mer. Dans la halte que nous faisons au milieu de vous, vos applaudissements nous donnent un nouveau courage, et d'ici à deux ans, nous aurons franchi, à 1,452 mètres, le faite le plus élevé des chemins de fer français. (Applaudissements.)

Permettez, messieurs, aux administrateurs, dont les projets ont été si heureusement exécutés, de rendre hommage, en présence de cette assemblée, à ceux qui ont construit le chemin de fer de Figeac à Aurillac. (Approbation.)

Vous les avez vus à l'œuvre, vous avez donc pu apprécier le rare mérite de l'ingénieur en chef M. Déglin, le talent, la ténacité, l'infaillible activité de MM. Ferrand et Bertoux. Ces ingénieurs ont été se-

le Courrier international. Ce journal sera, dit-on, rédigé en quatre langues, français, anglais, allemand et espagnol.

A l'ambassade autrichienne, on dit que l'Empereur Maximilien a donné par dépêche télégraphique, l'ordre de transporter l'Impératrice Charlotte en Suisse.

On annonce la prochaine consécration de Mgr Hugonin, évêque nommé de Bayeux.

On parle beaucoup à Berlin de certains dissentiments qui se seraient fait jour entre le gouvernement prussien et les Etats-Unis à propos de l'arrestation forcée d'américains prussiens rentrés dans leur pays natal pendant la guerre civile, mais se prétendant citoyens des Etats-Unis.

M. Drouyn de Lhuys, membre du conseil privé, vient d'être nommé président de la conférence des chemins de fer, en remplacement de M. Thouvenel.

Des expériences de la locomotive routière de M. Lotz fils, ont été faites à Compiègne, en présence de l'Empereur. Un grand nombre d'invités accompagnaient Sa Majesté qui a examiné la machine dans tous ses détails et a paru vivement s'intéresser à cette nouvelle invention.

Pour extrait : A. Layton.

MOUVEMENT DES MARCHÉS

A la demande de plusieurs abonnés, nous donnerons chaque semaine, jusqu'à nouvel ordre, la nomenclature des principaux marchés aux blés, avec indication de la hausse ou de la baisse, de la fermeté ou du calme.

Hausse. — Pont-de-Vaux 50 c.; Ère-en-Tardenois 50 c.; Chateaufort 67 c.; Bonneval, Courtalain 1 fr. 4 fr. 50; Authon 50 c.; Etrepagny, Strasbourg 4 fr. 50; Marle 75 c.; Bellène 50 c.; Rambervilliers 4 à 2 fr.

Fermeté. — Routot, Château-Thierry, Beaumont-sur-Oise.

Sans variation. — Epinal, Coulommiers, Cloye, Voye, Paimpol, le Mans, Honnebont, Brissac, Nantes, Orbec, Chatellerault, Pontavert, Autun, Sézanne, Rouen.

Baisse. — Condé 15 c.; la Ferté Gaucher 1 fr. 4 fr. 50, Metz 73 c.; Lille 74 c.; Chateaudun 50 c.; Brou, Janville 36 c.; Damville, Breteuil 5 c.

Post-Scriptum. — Les avis télégraphiques signalent, pour les marchés départementaux, tenus le samedi 8 décembre, une réaction en baisse presque générale, tant sur le blé que sur l'avoine. Voici quelques dépêches :

Arras. — Marché fourni. Blé calme.

Angers. — Marché très calme. Blé demandé en baisse de 50 c.; les vendeurs se réservent pour la foire de mardi.

Amiens. — Marché garni. Vente en baisse de 50 c. par hect. sur le blé.

Beauvais. — Fort approvisionnement. Vente active. Baisse de 50 c. sur le blé et le seigle.

Cambrai. — Bon marché. Prix soutenus pour les blés.

Chartres. — Marché bien garni. Achetés réservés. Blé en baisse de 4 fr. par sac.

Douai. — Marché bien garni. Baisse de 25 c. sur le blé.

Etampes. — Marché bien garni. Baisse de 50 c. par sac.

Laval. — Marché garni. Blé en baisse de 50 c. par hectolitre.

Lyon. — Marché ferme. Blé de 30,50 à 31,50; avoine de 20,25 à 21,50 les 100 kil.

Marseille. — Arrivages de la semaine : 197,760 hectol. de blé, 50 c. à 1 fr de hausse dans la semaine sur le disponible et le livrable. L'Angleterre et la Suisse font des demandes.

Metz. — 980 hect. de blé vendus en baisse de 36 c.

Nancy. — Réunion nombreuse. Affaires très faibles. Blé nouveau 32 fr. l'avoine de 18,50 à 18,75 les 100 kil.

Orléans. — Marché ordinaire.

Saint-Dizier. — Marché ordinaire. Prix fermes pour le blé. Avoine en hausse.

condés par tout un personnel de chefs de section, de conducteurs, de piqueurs, d'employés et d'ouvriers à qui je suis d'heureux d'adresser en public tous nos remerciements. (Très-bien !)

Vous le possédez donc enfin, messieurs ce chemin de fer si ardemment désiré, et avec lui, une ère nouvelle va s'ouvrir pour vos montagnes. Trop longtemps vos enfants ont été chercher la fortune au loin, aujourd'hui la fortune elle-même vient, à son tour vous chercher chez vous. Bientôt, vous garderez au pays vos fils et vos filles; ils trouveront bien plus d'avantages dans la culture du bien de la famille en multipliant le nombre des bestiaux, en augmentant la production des fromages, de la viande et de la laine. Ils seront moins tentés d'aller louer leurs bras au dehors, et de risquer dans les villes leur santé et leur bonheur. En effet, les marchés nouveaux et nombreux qui vont s'ouvrir aux produits de vos prairies si intelligemment irriguées, en augmenteront considérablement la valeur. (Interruption; bravos prolongés.)

L'exportation de ces objets de première nécessité ne rencontrera d'autres limites que les distances extrêmes. Vous pouvez compter sur vos associés pour vous seconder, car je le dis, avec une sincère satisfaction, nos intérêts dans cette question se confondront avec les vôtres, et une intelligente appropriation des tarifs favorisera le développement des richesses de votre sol. Messieurs, les voies ferrées exercent partout, dans la plaine comme dans la montagne, une heureuse influence. Elles entraînent forcément dans le courant d'activité commerciale les contrées qu'elles sillonnent. Aussi, est-ce avec défiance, avec chagrin même que les esprits arriérés, les partisans de l'inaction, les voient pénétrer dans leur pays. A leur point de vue, ils ont raison. Car le chemin de fer a horreur de l'immobilité. Il crée autour de lui le mouvement et la vie; rien ne

Saint-Quentin. — Vente lente. Tendance à la baisse. Valenciennes. — Marché passable. Baisse sur le blé de 75 c. à 1 fr. les 80 kil.

VINS

Nous serons brefs au sujet des vins et spiritueux. Pas de changement notable. Il faut montrer, non patte blanche mais bourse ronde, pour se faire ouvrir caves et celliers. On tient ferme surtout à l'égard des 1865 et années précédentes. Les anglais achètent à Bercy et à l'Entrepôt; mais pas tant loin de là qu'on s'en était fait l'idée, John Bull, ce patriote, aime mieux la bière que le vin. Chacun son goût.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

DÉPÊCHE TELEGRAPHIQUE

Paris, 12 décembre.

Le Ministre de l'Intérieur au Préfet du Lot. Le Moniteur de ce matin contient le projet sur la réorganisation de l'armée.

Par arrêté préfectoral du 8 décembre 1866, M. Valery (Camille), a été nommé Maire de la commune de Lentillac (Laozès).

Par décision de Monseigneur, ont été nommés: Curé de Glanes, M. Pradayrol, aumônier de la maison de santé de Leyme.

Vicaire de Puybrun, M. Bonsquet, vicaire de Castelfranc. Aumônier de la maison de santé de Leyme, M. Despages, vicaire de Puybrun.

MAIRIE DE CAHORS.

AVIS.

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur d'inviter les officiers, sous-officiers et soldats, mis en retraite du 11 avril 1831 au 25 juin 1861, à se présenter, le plus tôt possible, à l'Hôtel-de-Ville (bureau militaire), pour donner les renseignements nécessaires à leur inscription sur un état destiné à faciliter une juste répartition des 500,000 fr. mis en leur faveur, à la disposition de S. Exc. M. le Grand-Chancelier de la Légion d'honneur.

Mandement de Monseigneur l'Evêque de Cahors, ordonnant des Prières publiques pour Notre Saint Père le Pape et pour l'Eglise.

PIERRE-ALFRED GRIMARDIAS, par la miséricorde de Dieu et l'autorité du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Cahors,

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse salut, paix et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ. Il y a en ce moment dans le monde catholique, Nos très chers Frères, une anxiété profonde; tous les cœurs vraiment chrétiens sont émus et inquiets à la pensée des dangers qui menacent le Vicaire de J.-C., et nous ne pouvons nous dissimuler, en effet, que nous traversons une crise redoutable dont il est difficile à la sagesse humaine de prévoir le dénouement et de calculer les conséquences. La confusion dans les idées a amené la confusion dans les faits; un souffle d'orgueil et d'indépendance a passé sur toutes les sociétés pour y jeter le désordre. Mais c'est surtout contre l'Eglise que les passions se sont déchaînées, et à voir la facilité avec laquelle les principes les plus clairs et les plus essentiels sont méconnus, avec quelle légèreté sont acceptées les préventions les plus choquantes et les erreurs les plus monstrueuses, on serait tenté de croire que le mal est sur le point de remporter la victoire.

Il semble, N. T. C. F., que l'Eglise soit devenue l'ennemie des peuples qu'elle a formés, et qu'elle ait pour mission d'étouffer tous les sentiments généreux, toutes les nobles aspirations qu'elle-même a fait naître et développées. Si on n'attaque pas directement l'autorité spirituelle de l'Eglise, on cherche au moins à l'amoindrir, à la rendre odieuse, à en paralyser les effets; mais c'est surtout contre son autorité temporelle que les coups ont été dirigés, depuis quelque temps, et que tous les moyens ont paru légitimes pour amener la destruction.

l'arrête; il pénètre partout; il réveille l'ouvrier qui s'endort sur l'oreiller commode, mais misérable de sa routine, en lui disant: Levez-vous, améliorez vos procédés, votre travail vous vaudra de l'or! Et celui qui écoute ce conseil est bientôt largement rémunéré. (Applaudissements.)

Aussi, chaque fois que nous posons nos rails dans un département qui avait été privé jusqu'alors de ce puissant moyen de transport, nous faisons d'importantes recrues pour la grande armée de la paix, dont le général en chef se nomme le progrès, dont les légions s'appellent: l'agriculture, l'industrie, le commerce, et dont les champs de bataille sont couverts des abondantes moissons qu'enfantent la concurrence et les sueurs d'un peuple enrichi chaque jour par le travail. Très-bien! très-bien!

Nobles luttes, fécondes pour l'heureuse patrie qui n'a plus à conquérir sa gloire et le respect des nations sur ces autres champs de bataille, inondés de sang naguère par les rivalités fratricides des républiques ou par les ambitions exagérées ou injustes des monarchies. (Bravo! bravo!)

Ne vous étonnez pas, messieurs, si même au milieu de ce banquet, ma pensée se reporte vers des événements récents qui ont été, pour le monde civilisé, des objets de scandale et d'horreur: c'est que mon esprit se trouble et reste confondu quand je songe que tout le travail de la génération actuelle, ses efforts, ses recherches, ses découvertes merveilleuses en tout genre, ainsi que la puissance expansive d'une industrie toujours en voie de perfection, d'une agriculture qui s'améliore sans cesse, d'un commerce qui a reculé les colonnes d'Hercule jusqu'aux limites du monde, quand je songe, dis-je, que cet ensemble admirable de forces productives pourrait être instantanément arrêté. Il suffirait pour cela d'une de ces évolutions de la politique des nations étrangères, qui déjà nous a ramenés aux pré-

Il est vrai, N. T. C. F., que nous ne sommes pas ici en présence d'un dogme révélé : les destinées de l'Eglise ne sont pas nécessairement enchaînées à sa souveraineté temporelle ; mais cette souveraineté est un grand fait providentiel que les siècles ont consacré et qui, dans l'état actuel des choses, paraît d'une nécessité indispensable pour que l'Eglise puisse exercer avec indépendance son autorité spirituelle et remplir sans entraves sa mission surnaturelle.

Il est facile d'accumuler contre ce grand fait des objections et des sophismes ; mais nous n'avons vu nulle part qu'on ait indiqué le moyen de le remplacer, et cependant les objections ont été acceptées par l'irréflexion de notre époque et les sophismes ont formé une opinion qui finit par pervertir les esprits et par fausser les consciences.

Nous y trompons cependant pas, N. T. C. F., en dépouillant l'Eglise de ses prérogatives qui ne paraissent qu'accidentelles, on veut arriver à celles qui lui sont essentielles ; c'est la colonne et le fondement de la vérité que l'on veut renverser ; c'est l'autorité souveraine conservatrice et modèle de toutes les autres autorités dont on veut se débarrasser. Aussi la guerre acharnée faite à l'Eglise depuis quelque temps, n'effraie pas seulement ses enfants dévoués ; elle inspire des craintes et elle a fait jeter des cris d'alarme à tous les hommes vraiment éclairés qui ont sondé l'abîme vers lequel nous nous précipitons, et qui ont compris que le dernier obstacle était l'Eglise catholique avec son caractère divin, son autorité puissante, sa hiérarchie admirable, ses enseignements infaillibles.

Est-ce à dire, N. T. C. F., qu'il faille nous laisser aller au découragement et désespérer de l'avenir ? Gardons-nous de pareils sentiments et ayons plus de confiance dans les promesses de Dieu. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Eglise a été attaquée et qu'elle a subi des épreuves ; elle en est toujours sortie victorieuse. Ce qui paraissait devoir l'affaiblir et la diminuer, a servi presque toujours à lui procurer une activité plus grande et un éclat plus pur. Nous ne savons les secrets de Dieu, et il ne nous appartient pas de scruter les desseins de la Providence ; mais ne laissons pas entamer notre foi.

Lorsque les Apôtres étaient au milieu de la tempête et que leur barque était soulevée par les flots mugissants, ils tremblaient comme si la destruction était proche. Jésus, en effet, dormait ; mais au cri des Apôtres, il dit un mot, et à l'instant les flots soulevés se calmèrent et la barque reprit sa course pacifique.

Qu'il doive en être ainsi à l'avenir pour la barque qui porte, avec le successeur de Pierre, le sauveur Jésus et les destinées de l'Eglise, nous ne pouvons en douter : et le calme admirable de notre saint Pontife, la confiance qu'il a dans son droit et dans sa mission, doivent nous servir d'encouragement et d'exemple.

Mais c'est à nous, N. T. C. F., qu'il appartient de préparer cet avenir en profitant des leçons que les événements nous donnent. La malice des hommes doit nous servir à nous corriger et à nous améliorer. Si l'on est mal disposé à notre égard, ôtons à nos ennemis tout prétexte de nous attaquer, et à force de droiture, de simplicité et de dévouement, forçons-les à se taire et à ne pas entraîner à leur suite les faibles et les ignorants.

Il nous faut surtout, dans ces graves circonstances et en présence de ces éventualités redoutables, employer la prière qui est l'arme puissante que Dieu a mise entre nos mains, et que le souverain Pontife a proclamée, dans sa dernière allocution, le secours unique et le plus efficace : *Unicum et validissimum presidium*.

Ecoutez ses paroles : *Puisque dans une si terrible tempête, la prière est le secours unique et le plus efficace, nous nous adressons à tous nos vénérables frères les Evêques de l'univers catholique, à tout le clergé, à tous les enfants de notre sainte mère l'Eglise, qui n'ont cessé de nous donner des témoignages de leur fidélité et de leur amour, et de nous secourir nous et le Saint-Siège, dans nos dures nécessités, et nous leur demandons de continuer à adresser à Dieu leurs prières et leurs supplications, pour le triomphe de l'Eglise et la conversion de ses ennemis. Car, pour nous servir des paroles de S. Christodème, la prière est une arme puissante et qui donne une grande sécurité, c'est un précieux trésor, c'est un port ouvert à tous, et facile très-sûr, pourvu que, vivant dans la sobriété et la vigilance, recueillant de toutes parts nos pensées et ne laissant nul accès à l'ennemi de notre salut, nous nous présentions ainsi devant le Seigneur.*

occupations des époques barbares, à la recherche des moyens les plus efficaces de s'entre-détruire et d'opposer à des bataillons nombreux des bataillons plus nombreux encore. Mouvement. — Applaudissements prolongés.)

Cette situation étrange, qui paraît d'abord en contradiction avec l'esprit de notre temps, mais raison se l'explique cependant. Elle me dit que nous avons à compter, au-dehors, avec les passions d'une autre époque, et que, pour n'avoir pas à recourir à la démonstration de notre force, il nous faut être si complètement organisés pour la lutte que nul n'ose la tenter contre nous. Or, dans cet ordre d'idées, les chemins de fer deviennent encore, messieurs, pour l'Etat, un de ses plus utiles auxiliaires. En activant le développement de la richesse, ils fournissent au pays le nerf de la guerre; ils décuplent ses forces par la rapidité des transports et contribuent ainsi à la puissance comme à la sécurité de la patrie. (Très-bien ! très-bien !)

Unis, je le sens, dans les mêmes sentiments, buvons tous ensemble à la prospérité de vos belles montagnes, à la prospérité de la ville d'Aurillac, de cette cité hospitalière qui nous donne si gracieusement droit de bourgeoisie dans son sein. A la ville d'Aurillac ! Au département du Cantal ! Vifs applaudissements.)

Il nous serait difficile, sans paraître tomber dans l'exagération, de décrire l'enthousiasme avec lequel cette brillante improvisation a été accueillie. C'est au milieu des plus vives félicitations que M. le baron de Richemont a repris sa place.

La fin au prochain numéro.

Nous nous conformons, F. T. C. F., à cette touchante invitation ; à l'exemple et à l'intention de notre Père, nous prions pour que les épreuves de de l'Eglise soient abrégées, et qu'elles tournent à sa gloire et à la sanctification de ses enfants ; nous prions pour le Vicaire de J.-C., pour qu'il puisse, dans le calme et dans la paix, réaliser les nobles et généreuses inspirations de son grand cœur ; et en priant pour l'Eglise et pour son Chef, nous n'oublions pas de prier pour la France afin qu'elle soit toujours fidèle à sa mission et que son Chef qui a affirmé tant de fois le maintien indispensable du pouvoir du S. Père, ait toujours la gloire de le défendre et de le conserver.

A CES CAUSES, le saint nom de Dieu invoqué, et après en avoir conféré avec nos vénérables frères les Chanoines de notre Eglise cathédrale, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1. — A partir du Dimanche 9 décembre, des prières publiques seront faites dans toutes les Eglises et chapelles de notre Diocèse, pour invoquer la protection de Dieu et conjurer les périls qui menacent l'Eglise et le Vicaire de J.-C.

Art. 2. — Ces prières consisteront dans un Salut solennel qui sera donné tous les Dimanches jusqu'à Pâques et dans lequel on chantera le Ps. 120 *Evani oculos avec le verset Oremus Pro Pontifice nostro Pio et l'oraison pro Papa.*

Art. 3. — Dans toutes les paroisses où MM. les Curés le croiront possible, ce salut solennel sera donné pendant les neuf jours qui précéderont la fête de Noël ; et pendant cette neuvaine, on chantera aussi au Salut l'Antienne *Maris Stella* avec le verset de l'Oraison de la S^{te} Vierge.

Art. 4. — Pendant cette neuvaine on récitera après chaque messe, le *Miserere* et 3 fois le *Parce Domine*.

Art. 5. — Nous accordons aux fidèles toutes les fois qu'ils assisteront à la messe pendant la neuvaine et réciteront après, les prières prescrites, une indulgence de 40 jours.

Art. 6. — MM. les Ecclésiastiques continueront à dire, pendant ce temps, à la messe, les oraisons pour le Pape ; mais ces oraisons tiendront lieu de celles qui doivent être dites *ad libitum*.

Art. 7. — Toutes les autres prières prescrites sont supprimées.

Art. 8. — Nous engageons les fidèles à ne pas oublier que c'est le jour de Noël que doit être faite la quête du denier de St. Pierre. Si nos chers diocésains se sont montrés empressés jusqu'à ce jour, ils comprendront combien les circonstances doivent stimuler leur zèle et leur piété.

Notre présent Mandement sera lu dans toutes les Eglises et Chapelles de notre diocèse, le Dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Cahors, sous notre Seing, le Seing de nos armes, et le contre-seing de notre Secrétaire général, le 2 décembre 1866.

PIERRE Evêque de Cahors, Par Mandement: ALAZARD, Chan. Secrétaire général.

Conseil Général

SESSION DE 1866

Séance du 31 août 1866. (Suite.)

L'action intentée par le sieur Valet a été rejetée par un jugement du Tribunal de Cahors dont le sieur Valet a relevé appel, et l'instance est dans ce moment engagée devant la Cour impériale d'Agen, qui ne s'est pas encore prononcée sur le mérite de cet appel. Quant à l'arrêté pris par M. le Préfet, M. le Ministre a décidé que les dispositions devaient en être considérées comme non avenues, et qu'il n'y avait lieu de provoquer aucune nouvelle instruction, pour faire rechercher si la conservation de ce terrain aurait une réelle utilité, soit pour donner au sud du palais un jour suffisant, soit pour ouvrir au sud de cet édifice, une place en rapport avec les besoins de la circulation. Dans ces circonstances, M. le Préfet a cru devoir de nouveau consulter le Conseil général, pour savoir quelles étaient ses intentions au sujet du vacant dont il s'agit. M. le Rapporteur ajoute que la 2^e commission, après avoir de nouveau examiné cette affaire, avait été d'avis de maintenir la résolution prise par le Conseil général en 1864 et 1865, et qu'en conséquence, elle proposait de décider que le vacant réclamé par le sieur Valet devait rester la propriété exclusive du département, pour être incorporé au palais de justice, comme nécessaire au dégagement de cet édifice et aux besoins de la circulation, et d'autoriser M. le Préfet du Lot à imputer, au besoin, la somme de 1,047 fr. 75 c. inscrite à l'art. 40 du sous-chapitre 20, pour faire face aux frais du procès intenté par le sieur Valet et actuellement déferé à l'appréciation de la Cour impériale d'Agen.

Ces conclusions sont combattues par un membre qui déclare que la principale considération qui a fait rejeter, en première instance, l'action du sieur Valet, était prise de l'arrêté de M. le Préfet ; que les dispositions de cet arrêté devant, ainsi que la décide M. le Ministre, être considérées comme non avenues, il y a lieu de présumer que sa demande sera accueillie par la Cour, et que dès lors, le Conseil fera un acte de justice et de bonne administration en accordant au sieur Valet la rétrocession qu'il réclame. Malgré ces observations, les conclusions de la commission sont adoptées par le Conseil.

Monuments historiques. — Tour du Pape Jean XII. — Vote d'un crédit de 450 francs. — L'état de la tour dite du pape Jean XII, ayant fait naître des craintes pour la sécurité des voisins et des passants, par suite de la chute de quelques débris de ce monument, M. le Préfet l'a fait visiter par M. l'Architecte du département qui pense qu'il y aurait lieu, pour prévenir les accidents, à faire exécuter immédiatement quelques réparations provisoires, évaluées à environ 450 fr. Cet édifice a été acquis par le département, par acte du 9 ventôse an X, au prix de 1,200 fr ; mais, comme depuis cette époque il a été entretenu tantôt aux frais du département, tantôt aux frais de la ville, des doutes se sont élevés sur le point de savoir si cette dépense devait être mise à la charge de la ville ou bien à celle du département. Le membre de la 2^e commission qu'elle a chargé de soumettre cette affaire au Conseil, dit que la municipalité de Cahors a offert de pourvoir aux frais d'entretien de cette tour, à la condition que le département renoncerait au droit qu'il pourrait avoir à la propriété de cet édifice, et que la commission n'avait vu aucun inconvénient à ce que ces offres fussent acceptées par le département, et qu'elle en faisait la proposition au Conseil général.

Mais sur l'observation faite par un membre qui prenait cette décision, le Conseil faisait une donation à la ville de Cahors, mode d'aliénation qui, d'après lui, paraît interdite aux départements, le Conseil ajourne à se prononcer sur cette question jusqu'à l'année prochaine, et il engage M. le Préfet à examiner si l'acquisition faite par le département le 9 ventôse an X n'aurait pas été, de la part des voisins, l'objet d'usurpations qu'il conviendrait de faire cesser. Il vote en même temps la somme de 450 francs demandée pour cette réparation.

Navigaton du Lot. — Rapport de M. l'Ingénieur en chef. — Un membre de la 2^e commission donne connaissance au Conseil d'un rapport de M. Gros, ingénieur en chef de la navigation du Lot, sur la situation de la navigation et les travaux du Lot, sur le service de la pêche dans ce département et sur les essais de pisciculture tentés dans les rivières du Lot et du Célé. Le Conseil a accueilli cette communication avec intérêt et en fait ses remerciements à M. l'Ingénieur en chef.

Police de la pêche. — Règlement. — Le Conseil, consulté sur les modifications qu'il y avait lieu de faire aux règlements sur la pêche, a été d'avis :

1^o Que l'on pouvait, sans inconvénients limiter, dans l'article 1^{er}, l'interdiction de la pêche des poissons autres que les salmonides, du 1^{er} avril au 30 juin ;

2^o Dans l'article 4, d'interdire la pêche à la ligne volante pendant le temps prohibé, interdiction qui est, au reste, prononcée par la loi du 15 avril 1829 ;

3^o En ce qui concerne l'interdiction de la pêche en toute saison, à 100 mètres en amont et à 100 mètres en aval des barrages, le Conseil ne la considère pas comme essentiellement utile et en demande la suppression. Il demande aussi qu'il soit au moins permis d'y pêcher les anguilles, soit au moyen de cordes garnies d'hameçons, soit avec d'autres engins ; c'est la seule manière efficace de pêcher ce poisson au moment de ses diverses migrations ;

4^o Dans le § 1^{er} de l'art. 5, il est d'avis de comprendre les carpes et les brochets avec les saumons, et de réunir en un seul, les paragraphes 2 et 3 du même article, avec une longueur de 0^m 45^c. Il exprime le vœu qu'il soit faite une exception pour les cours d'eau de peu d'importance, dans lesquels se trouvent des poissons qui n'atteignent pas un grand développement et dont la pêche ne serait pas sans cela possible.

5^o Il est aussi d'avis de fixer, à l'art. 8, à 10 millimètres au lieu de 15 millimètres la largeur des mailles des filets ; mais il voudrait qu'il fut fait aussi une exception pour les ruisseaux.

Le Conseil général ne considère pas comme nécessaire l'interdiction de l'usage de la corde garnie d'hameçons. C'est un mode de pêche efficace, mais qui ne présente pas, au point de vue du dépeuplement des cours d'eau, des dangers sérieux. Il devrait toujours être maintenu pour la pêche des anguilles.

Le Conseil émet aussi le vœu que l'interdiction de bouillir ne s'étende pas aux ruisseaux.

Il est encore d'avis que MM. les Ingénieurs soient autorisés à placer des échelles sur tous les barrages à l'égard desquels ils jugeront cette mesure nécessaire, et, comme M. l'Ingénieur de la navigation, le Conseil, d'après les considérations développées dans son rapport, pense qu'il n'y a pas lieu de se préoccuper de l'indemnité à payer par suite de l'établissement de ces échelles, qui procureront un grand avantage au pays en facilitant la remonte des poissons voyageurs.

Le Conseil général, après avoir pris connaissance du rapport de M. l'Ingénieur en chef du département et du service hydraulique, sur le service de la pêche de la Dordogne et des autres cours d'eau du département, autres que le Lot, donne son approbation aux propositions qui se trouvent consignées dans ce rapport, en date des 12 mai et 7 août 1866, et qui se réfèrent : 1^o aux parties des cours d'eau dans lesquelles la pêche doit être interdite ; 2^o aux barrages dans lesquels des échelles devront être pratiquées ; 3^o au montant de l'indemnité à accorder soit aux propriétaires de barrages, soit aux riverains des parties réservées.

Un membre de la 2^e commission soumet au Conseil les vœux émis par les Conseils d'arrondissement en ce qui concerne les travaux publics.

La suite au prochain numéro.

Nous donnons à la 4^e page de ce numéro, le bulletin commercial du mois de novembre. Nous appelons l'attention de nos abonnés sur cet intéressant travail.

AVIS.

Les personnes qui auraient des réclamations à faire contre M. Carriol, notaire, sont invitées à les présenter à M^e Scipion Delbreil, avoué-licencié, à la Chartreuse, qui a reçu mission de les recueillir.

Cahors, le 4 décembre 1866.

DELBREIL, procureur fondé.

On nous écrit de Lacapelle-Marival : Le 10 décembre courant, au village de Ponget, une fille a tiré un coup de fusil sur un jeune homme de la localité. Quelques plombs ont atteint ce dernier à la tête.

On nous écrit de Montcuq : Le 9 du courant, un incendie s'est déclaré, vers 4 heures du soir, dans la maison du sieur Carrié, forgeron. On faisait ce jour-là la lessive dans un étroit réduit du rez-de-chaussée. C'est là, selon toute apparence, le foyer de l'incendie. Les prompts secours apportés par la population ont bientôt arrêté le progrès des flammes. L'immeuble n'était pas assuré. Les pertes s'élevaient à 50 fr.

On nous écrit de Luzech : Un bouton de chemise, en or, a été déposé, par M. Guilhou, receveur ruraliste au bureau de police de Luzech, où la personne qui l'a perdu peut aller le réclamer.

INONDATIONS. — SOUSCRIPTIONS

44^e Liste.

Commune de Lacapelle-Auzac.

MM. Baspeyras, maire 3 fr. Goursat, adjoint 50 c. Delvert, conseiller municipal 50 c. Freyssenge, id. 50 c. Delsol, id. 1 fr. Arnal, id. 1 fr. Simblille, 2 fr. Faurel, id. 1 fr. Delpy, id. 50 c. Rol, id. 50 c. Carbonnière, id. 50 c. Rayjal, id. 50 c. Grandou, propriétaire 1 fr. Muzac, 1 fr. Chastagnol, 1 fr. Laujol, 50 c. Francés, 25 c. Castagné, 20 c. Cestaret, 1 fr. Delsol, 50 c. Rioucoux, 50 c. Montazel, 50 c. Jalinie, 1 fr. Sclafar, 2 fr. Lauvie, 50 c. Trépié, 50 c. Castanet, 50 c. Rioucoux, 50 c. Trépié, 50 c. Saurie, 50 c. Clusan, 50 c. Chassaign, 50 c. Nayrac, 50 c. Borie, 25 c. Rousset, 25 c. Chapou, Pierre 25 c. Chapou, Pierre, fils 1 fr. Lherbet, 50 c. Castanet, frères 2 fr. veuve Laval, 1 fr. Delpéch, 1 fr. Martine, 50 c. Jarnole, 1 fr. veuve Lespinass, 30 c. Bourdet, 50 c. Dumas, 25 c. Dentraygues, 25 c. Cestaret, 50 c. Millac, 50 c. Bordes, 50 c. Dentraygues, 50 c. Laplanche, 25 c. Delvert, 50 c. Sclafar, 75 c. Rousset, Etienne 25 c. Rousset, Jean 25 c. Delvert, 50 c. Dieyre, 50 c. Chassaign, 1 fr. Barlingé, 50 c. Lascoux, 1 fr. Chapou, 50 c. Lalba, 50 c. Faurel, 50 c. Valen, 1 fr. Broudicou, 50 c. Larnaudie, Baptiste 75 c. Larnaudie, Pierre 50 c. Sclafar, 1 fr. Laval, 20 c. Barlingé, 25 c. Dalles, veuve 25 c. Sclafar, 1 fr. Rousset, 20 c. Peheyre, 50 c. Dentraygues, 25 c. Sourzac, 25 c. Sireyjol, 25 c. Delmas, 1 fr. Cestaret, 50 c. Nouaillac, 4 fr. Léry, 1 fr. Maillol, 40 c. Brumarie, 50 c. Lagrange, 50 c.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

8 décembre Bonheure (Josép.), rue Clément-Marot. 8 — Fourès (Julien), aux Hortes. 40 — Lagarde (Léonie), rue du Piot. 40 — Persil (Lucie), rue Tapis-Vert. 40 — Molinié (André), place St-Maurice. 44 — Mareou (Marie), rue du Château. 44 — Girma (Léon), aux Hortes.

Marriages.

10 décembre Boissid (Victor-Alexandre), commis, et Guilhou (Marie-Louise), sans prof.

Décès.

9 décembre Barthe (Antoine), tailleur d'habits, 71 ans, rue St-Etienne. 9 — Lacoste (Léon), 2 mois, Petite-Barre. 14 — Vertut (Jean-Baptiste), cultivateur, 78 ans, St-Georges.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 9 décembre 1866.

14 versements dont 2 nouveaux 1,843 50 4 remboursements dont 1 pour solde 4,374 50 Pour la chronique locale : A. Laytout.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet :

1^o Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 %, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort ; 2^o Des obligations communales à 2 ans d'échéance et au-dessus.

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais, dans les Recettes des finances, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société. 1

Variétés

MOUVEMENT LITTÉRAIRE PARISIEN

Nous étions en retard avec le mouvement littéraire parisien. Grâce à nos informations, nous sommes en mesure aujourd'hui de nous remettre au courant et d'être même au besoin, indiscrets en ce qui concerne les projets de la librairie parisienne pour la campagne de fin d'année.

Nous nous sommes inquiétés plus spécialement de nous renseigner sur cette partie des lettres qui intéresse les familles. Il y a un petit côté tapageur et voyant de la littérature parisienne qui, en vérité, ne regarde que les Parisiens, qui naît et qui meurt sur le boulevard, et qui ne mérite pas un meilleur sort. Cette soi-disant littérature nous occupe peu. Si elle fait quelque bruit, de la rue de la chaussée-d'Antin au passage de l'Opéra, elle fait, Dieu merci, peu de besogne partout ailleurs. Nos lecteurs nous saurons gré d'abandonner cette littérature de trottoir au macadam où elle essaye de faire croire aux Parisiens qu'elle vit. Parlons d'abord des publications illustrées. — La belle publication des *Animaux peints par eux-mêmes*, qu'a si heureusement remise en lumière l'édition extrêmement remarquable qu'en donne aujourd'hui M. Hetzel, a poursuivi son cours avec éclat. La 58^e livraison vient de paraître, imprimée avec cette supériorité typographique qui distingue les livres édités par M. Hetzel, et, malgré son incroyable bon marché, digne de l'édition-type de 1835, nous nous demandons, non sans tristesse, en voyant les beaux livres que nous a légués la génération qui a précédé la nôtre, si nous pourrions à notre tour élever une œuvre où s'uniraient tant de mérites solides tant de valeur d'art et d'éclat sérieux. Le chef-d'œuvre de Grandville ne restera pas seulement une œuvre unique, parce qu'il a été le plus complet et le plus heureux effort du génie original de l'artiste qui l'a illustré, mais parce que les plus grands noms de la brillante pléiade d'écrivains qui ont ébloui notre enfance et ravi notre jeunesse se sont plu à l'envi à l'enrichir. Alfred de Musset dans le *Merle blanc* ; Balzac dans les *Peines de cœur d'une chatte anglaise* ; George Sand dans le *Voyage d'un moineau de Paris à la recherche du meilleur gouvernement* ; Stahl dans la *Vie et les Opinions philosophiques d'un pingouin*, et dans ses *Prologues*, charmantes satires de la vie politique qui sont devenues de l'histoire et qui ont été, hélas ! des prophéties ; Charles Nodier, Jules Janin et tant d'autres, ont apporté chacun une perle au brillant échin qui compose cette œuvre collective. Voilà les livres qui durent, qui sont toujours jeunes, qui ne passent pas.

Nous pouvons donner à nos lecteurs une autre bonne nouvelle : la première partie des *Voyages extraordinaires* de Jules Verne, les *Aventures complètes* du capitaine Hatteras (*Le Désert de glace et les Anglais au pôle nord*), livre d'un intérêt saisissant, classique dès son apparition et qui a été, avec les œuvres de Jean Macé et de Stahl, une des causes principales du succès du *Magasin d'Education et de Récréation*, sera complétée aussi pour les éternelles, en un beau volume illustré avec un grand talent par

Riou, tout en continuant pour les souscripteurs à se publier par livraisons et par séries.

Faut-il pousser l'indiscrétion jusqu'au bout et mettre dès aujourd'hui les enfants dans le secret des joies qu'on leur apprête? Eh bien! les *Contes de Perrault*, illustrés par Gustave Doré, ce beau livre, le plus magnifique qu'on ait jamais offert à l'enfance. Les *Contes de Perrault*, devenus si vite introuvables et dont les exemplaires faisaient déjà prime dans les ventes, comme ceux des *Animaux peints par eux-mêmes*, vont reparaître dans le courant de décembre et dans des conditions de prix qui les rendront enfin abordables à toutes les familles. Quel succès! Un livre de Doré, celui où son talent s'est montré à la fois le plus varié, le plus spirituel, le plus poétique accessible enfin à tous!

C'est ici le cas de réagir contre un préjugé. On croit généralement que les dernières éditions d'un livre illustré doivent être inférieures aux premières et que les gravures peuvent s'user au tirage. Rien n'est plus faux, et par une bonne raison, c'est que les gravures types sur bois ne sont plus jamais soumises à la presse. La galvanoplastie les a sauvées de ce danger. Tous nos beaux livres d'art sont tirés sur des clichés de cuivre, qui rendent à l'impression mieux que le bois lui-même, dont on ne se sert jamais; ces clichés sont renouvelés autant de fois qu'il

est nécessaire, sans user en aucune façon la gravure type, et l'œuvre ainsi reproduite conserve jusqu'au bout tout son mérite et son fini. Cela a été un des bienfaits du tirage sur la galvanoplastie de ne pas berner le tirage possible des œuvres des maîtres et nous pouvons sur ce point rassurer les amateurs les plus dévots.

La fin au prochain numéro.

BACCALURÉATS ET ECOLES DU GOUVERNEMENT.

L'Institution *Roger Momenheim*, 2, rue des postes, à Paris, a présenté cette année, 8 candidats aux grandes écoles: un a été reçu à l'École Polytechnique, n° 109; trois à l'École centrale, nos 18, 81, 100; un à l'École centrale d'architecture n° 5; un à l'École de Strasbourg. — Aux quatre dernières sessions des baccalauréats, sur 92 élèves présentés, 70 ont été reçus, 34 pour les lettres, 36 pour les sciences. Dix ont été présentés au bac.-ès-sc.-restreint, tous ont été admis. Cours spéciaux pour les sessions d'avril et d'août et pour les écoles du gouvernement.

UN TIRAGE EN JANVIER. — GRANDES LOTERIES AUTORISÉES — VOULEZ-VOUS 350,000 fr.

POUR VOS ETRENNES
Adressez immédiatement TROIS FRANCS (mandat de poste ou timbres-poste)
AU DIRECTEUR DU BUREAU-EXACTITUDE, rue Rivoli, 68, Paris, et vous recevrez **deux billets pour TROIS chances** de gain de 552 lots. — 3 gros lots de 100,000 fr. — 10,000 fr. — 15,000 fr. (350,000 fr.)
AVEC VOS 12 BILLET
vous aurez **toutes chances de gain de tous tirages**
Demandez immédiatement vos billets si
POUR VOS ETRENNES
VOUS VOULEZ 350,000 fr.

Etude de M^e HEBBARD, avoué à Gourdon.
Le 30 décembre 1866, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e Pomiran, notaire à Gourdon il sera procédé à la vente des immeubles dépendants de la succession de Jean Cabarrot. Ces immeubles forment cinq lots. — Mises à prix: 600 f., 800 fr.; 1,000 fr.; 4,000 fr.; 400 fr.
(Extrait du *Gou. rdonnais* du 6 décembre 1866.)

L'ÉTENDARD
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN PARAIT DEPUIS LA FIN DE JUIN.
Rédacteur en chef: **AUGUSTE VITU**
Bureaux: 8, rue des Vieux-Augustins, 8, à Paris
ABONNEMENT D'UN AN
54 fr. pour Paris. — Départements, 60 fr.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE ET CLASSIQUE
J.-D. CRAYSSAC rue de la Mairie, à Cahors
EN VENTE
LES ODEURS DE PARIS, par Louis Veuillot. — 1 volume. 4 fr. »
LES PARFUMS DE ROME, par Louis Veuillot. — 2 volume in-8°. 12 fr. »
LES LIBRES PENSEURS, par Louis Veuillot. — 1 volume. 3 fr. 50
HISTORIETTES ET FANTAISIES, par Louis Veuillot. — 1 volume. 3 fr. 50

Bulletin commercial du mois de Novembre 1866.

PRIX OFFICIEL MOYEN DES GRAINS DANS LE DEPARTEMENT DU LOT

	BLÉ		MÉTÉIL		SEIGLE		ORGE		SARRASIN		MAÏS		AVOÏNE		POIS		LENTILLES		HARICOTS				
	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.			
Cahors.	20 43	26 5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Castelnau.	22 27	27 82	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Montcuq.	21	26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Puy-l'Évêque.	22 80	28 86	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Figeac.	20 55	25	»	»	12 73	16	»	»	11	16	12 25	15 73	8 25	19 5	»	»	»	»	»	»	»		
St-Céré.	22 35	27 90	12 84	17 8	12 97	18 1	»	»	10 86	17 51	11 48	16 40	8 67	21 65	»	»	»	»	»	»	17 50	23	
Gourdon.	22 15	27 60	15 42	21 28	14 91	19 90	»	»	»	»	11 25	14 78	8 91	22 84	»	»	»	»	»	»	»	17 50	21 87
Martel.	22	27 86	20	25	15	20 84	11	18 33	»	»	10	13 33	8	16	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Labastide-Murat.	19 85	25 61	»	»	»	»	»	»	»	»	9 62	16 19	8 71	19 36	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Prix moyen pour le département.	20 97	26 47	16 7	21 12	13 90	18 68	11	18 33	10 93	16 75	10 31	14 41	8 50	19 73	»	»	»	»	»	»	»	17 50	22 43

MARCHÉS AUX BESTIAUX DE CAHORS.

	Aménés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilo.
Bœufs.	43	43	519 k.	0 ^e 62
Veaux.	58	58	95 k.	0 ^e 87
Moutons.	191	191	33 k.	0 ^e 50
Porcs.	46	46	472 k.	0 ^e 50

MARCHÉS DU RAYON
HAUSSE. — Nérac, 30 c.; La Réole, 84 c.
BAISSE. —
SANS VARIATION. — Marmande, Villeneuve-sur-Lot, Condom, Les parres.

COMESTIBLES

	PAIN			VIANDE					POMMES DE TERRE		CHATAIGNES		FOURRAGES	
	1 ^{re} Q.	2 ^{me} Q.	3 ^{me} Q.	BŒUF.	VACHE	VEAU	MOUTON	PORC	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	FOIN	PAILLE
Cahors.	34	28	26	1 10	» 80	1 23	1 20	1 10	»	»	»	»	10	6
Castelnau.	30	27	25	1	» 80	1 20	1 20	»	»	»	»	»	»	»
Montcuq.	33	30	25	1	» 1 10	1 5	»	»	»	»	»	»	»	»
Puy-l'Évêque.	35	32	28	1 10	» 1 30	1 30	1 20	»	»	»	»	»	»	»
Figeac.	40	35	30	1 20	» 90	1 20	1 10	1 20	4 50	10	3 25	7	10	6
St-Céré.	40	33	30	»	» 1	1	»	»	3 94	5 62	3 56	5 93	»	»
Gourdon.	30	28	26	1 10	» 1 20	1 20	»	»	4 50	7 30	5	7 32	7	3 0
Martel.	30	28	26	1	» 1 10	1 20	»	»	4	6 67	4	5	»	»
Labastide-Murat.	35	32	30	1 20	» 1 40	1 40	1 40	1 40	6 12	8 74	»	»	»	»
Prix moyen pour le département.	33	30	27	1 8	» 80	1 19	1 18	1 22	4 61	7 66	4 18	6 75	9	5

COMBUSTIBLES

	BOIS		CHARBON	
	STÈRE	100 k.	HECT.	100 k.
Cahors.	12 30	2 30	6	12
Figeac.	9	2	3	10
Gourdon.	9	3	4 30	9 40
Prix moyen.	10 16	2 43	4 50	10 36

FOSSILE
Figeac. 2 fr 23 c. l'hect. 2 fr 00 c. les 100 k.

VINS DE 1865.
1^{re} qualité 220 à 250 fr. le T. logé.
2^e — 180 à 18 fr. le T. logé.
3^e — 145 à 150 fr. le T. logé.
(Vin de table.)

PARIS 40, rue de Provence. **LE PHENIX** PARIS 40, rue de Provence.

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE
FONDS DE GARANTIE: DIX-HUIT MILLIONS

La Compagnie du PHENIX, ASSURANCES SUR LA VIE, est dirigée par le même Conseil d'Administration que la Compagnie LE PHENIX, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE:
Assurances pour la Vie entière: Un capital est payé au décès de l'Assuré. — **Assurances mixtes:** Un capital est payé à l'Assuré, s'il est vivant après un certain nombre d'années ou à ses héritiers, AUSSITÔT SON DÉCÈS. — Les Assurés reçoivent ANNUELLEMENT le produit de leur participation de 50 pour 100 dans les bénéfices de la Compagnie.
Assurances de Survie. — Assurances Temporaires. — Contre-Assurances.
Rentes Viagères immédiates ou différées aux taux les plus avantageux.
Associations mutuelles pour tous les âges. — **Dotations des Enfants. — Caisse de Retraites.**
S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National, Boulevard sud-est.

MACHINES A COUDRE UNIVERSELLES
Système Américain de WILCOX et GIBBS, BREVETÉES (s. g. d. g.)
TRAVAIL SANS LE MOINDRE BRUIT ET SANS FATIGUE.
M. C. GRITZNER et C^e, 82, boulevard de Sébastopol, Paris.

La seule Machine universelle servant indistinctement aux FAMILLES et à toutes les INDUSTRIES, Couturiers, Tailleurs, Lingères, Chapeliers, Tapissiers, Gants, Parapluies, Ombrelles, Bonneterie, etc., etc.
La même Machine cousant sur la mousseline la plus fine comme sur le drap et le cuir, est la meilleure marché de toutes les Machines sérieuses.
GARANTIE 2 ANS. — Prix: 250 fr., avec 6 guides, 6 aiguilles, 1 burelle et 1 clé pour poser les aiguilles.
PAYABLE AU COMPTANT. — Dépôt, à Paris, boulevard de Sébastopol, 82.

AVIS

Le Sieur BRUNO, Horticulteur, praticien, Elève de M. HARDY, directeur des pépinières Centrales du Gouvernement en Algérie.
Qui a habité longtemps les départements du Gers de la Gironde, et de Lot-et-Garonne, où il s'est occupé du tracé des Jardins, de la taille et de la direction des Arbres, qui réside à Cahors où déjà beaucoup de personnes de la ville ou du département lui ont donné la direction de leurs plantations.
A l'honneur d'informer MM. les propriétaires qui voudront bien lui accorder leur confiance et l'employer soit pour le tracé des Jardins en tous genres, soit pour le levé des Plans, soit pour des Constructions Rustiques, Kiosques, Ponts, Grottes, Bassins, Rocailles, Montagnes Russes, soit pour la taille des arbres et leur pincement, en un mot à tous les ouvrages que comporte la profession d'horticulteur, d'arboriculteur et de jardinier paysagiste, qu'il se tient à leur disposition et qu'il se rendra chez eux pour y travailler à la journée ou à forfait.
MM. les propriétaires trouveront dans son Etablissement, situé à la Brasserie Rivière du Pal à Cahors, toutes espèces d'arbres fruitiers d'alignement et d'arbustes. Il y a aussi des Magnolias, des Conifères et des Rosiers nouveaux. Il répond des espèces qu'il fournit et de leur reprise.
Les Arbres qu'il a l'honneur d'offrir à MM. les propriétaires, sortent des pépinières du Gers où le terrain est loin d'avoir la fertilité des terrains de la rivière du Lot, ce qui est un grand avantage pour la réussite des plantations.
Il a des Pruniers robe de sergent, en deux variétés, greffes sur prunier mirobolant, qui, comme on le sait, ne pousse plus de rejetons, n'est pas sujet à la gomme. — Le Sieur Bruno prend des jardins à l'entretien.

CAFETIÈRE LOCOMOTIVE INEXPLOSIBLE
POUR CAFÉ ET THÉ.
Concervant à l'un et à l'autre tout leur arôme. — Élégance, économie de temps et de combustible. Seul dépôt, chez LOURMET, Chaudronnier, rue Fénelon. — Expérience à volonté.

CHOCOLAT-MENIER

On sait que ce fut la *Maison MENIER* qui, par l'abaissement des prix et par une fabrication régulière et constante de bonnes qualités de chocolat, imprima à la consommation de cet aliment le mouvement progressif qu'elle a suivi et qui va toujours en se développant. Cette maison vient de faire un pas de plus pour propager l'usage du chocolat en le livrant au public par fractions de 125 grammes.
Ce fractionnement, qu'on croirait sans importance, aura pour effet de rendre un vrai service aux petites bourses, en leur donnant le moyen de se procurer, pour 50 centimes, une tablette de chocolat de qualité supérieure, avec tous les signes d'une provenance authentique, au lieu d'accepter le chocolat d'origine non avouée, qu'on leur présente au détail. Du reste, les acheteurs de toutes les classes trouveront une commodité pour le voyage et pour en distribuer aux enfants, à se munir de tablettes d'un petit volume, faciles à casser.

TONIQUE STOMACHIQUE VIN DE BELLINI APÉRITIF FÉBRIFUGE

Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo
ANALEPTIQUE SUPÉRIEUR, EXCITANT RÉPARATEUR ordonné, par les médecins français et étrangers, aux Enfants débiles, aux Femmes délicates, aux Convalescents, aux Vieillards affaiblis et aussi dans les Névroses, les Diarrhées chroniques, la Chlorose, etc., etc.
Voir la notice et les appréciations de l'Abbeille médicale, de la Gazette des Hôpitaux, etc.
ENTREPOTS PRINCIPAUX:
Lyon, Pharmacie Fayard, rue de l'Impératrice, 9. Paris, Pharmacie rue de la Feuillade, 7
Florence, Ph. Roberts; Bruxelles, Ph. Delacre. — Dépôts dans les bonnes Pharmacies
A Cahors, Pharmacie VINEL

PASTILLES POUR LE POT-AU-FEU

Le succès incontestable des **PASTILLES ROZIERE** pour cololer le bouillon, a donné naissance à de nombreuses contrefaçons, et malgré les jugements rendus, quelques épiciers se laissent tromper en achetant, à un vil prix, des produits composés de CARAMEL, de FÉCULE et de CHICORÉE, et les vendent pour des pastilles d'ognons et de légumes, PRODUITS DONT M. ROZIERE est l'inventeur.
Pour éviter ces abus, demandez des **PASTILLES ROZIERE**, pour le pot au-feu, exigez sur les flacons et sur les boîtes la signature ROZIERE et l'étiquette représentant la Voiture-Marmite.
NOUVELLE DECOUVERTE.
LA PANAMINE
PARFUM AGRÉABLE, supérieure au bois de Panama et aux benzines, pour **LAVÉ** et pour **DÉTACHER** toutes les étoffes précieuses de soie et de laine, les RUBANS, LES CACHEMIRE, etc.
Dépôt chez les épiciers. — Essai prompt et facile.
30 cent. le pain pour savonner.
60 cent. le flacon pour détacher.
Par ROZIERE, chimiste brev., à Romainville (Paris), seul inventeur des Pastilles Pour le pot-au-feu.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE
GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.
Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.